

CONSIGNES AU JURY

1 – ORGANISATION

Le président de jury :

- Commente les sujets de l'épreuve EP1 et les fiches d'évaluation lors de l'appel des candidats
- Informe les candidats du déroulement de l'épreuve et des temps consacrés à chaque épreuve
- Assure le respect des consignes d'organisation
- Veille à ce que chaque correcteur note, individuellement, les candidats dont il a la charge. La note finale d'un candidat sera arrêtée après confrontation des notes et des observations de chaque correcteur.

2 – FONCTIONNEMENT :

- 2.1 – Aucun signe distinctif sera accepté sur les tenues des candidats.
- 2.2 – Les correcteurs ne doivent poser aucune question aux candidats durant les épreuves EP1.1, EP1.2.1 et EP1.2.2.
- 2.3 – Les échanges entre candidats sont interdits.
- 2.4 – Le respect des horaires annoncés en début d'épreuve est impératif. Les membres du jury informeront les candidats de leur position par rapport aux temps restant.
- 2.5 – EP1.1 : Désignation et reconnaissance des espèces :
Le candidat devra identifier au moins quatre filets de poissons référencés dans la liste type.

| | | | |
|----------------------------------|----------------|--------------|------------|
| METROPOLE - LA REUNION - MAYOTTE | | Session 2007 | |
| CAP POISSONNIER | | | |
| EP1 – Pratique professionnelle | | | |
| CONSIGNES JURY | Durée : 4 h 30 | Coef. : 10 | Page : 1/1 |